

**PORTANT COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES UNIVERSITAIRES**

**ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020**

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE**

Vu l'article L613-2 modifié du Code de l'Education;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne,

**ARRETE**

**Article 1 :**

La composition des jurys des Diplômes Universitaires de l'IUT de Clermont Ferrand comme suit :

**Diplôme Universitaire Gestion des Entreprises (Nanning) Niveau 1 à 3**

**Membres du jury :**

Olivier GUINALDO, Président du jury et Directeur de l'IUT, MCF

Joël TOUSSAINT, Vice-président du jury, Directeur adjoint de l'IUT, MCF

Janique SOULIE, MCF

Laurent MERIADE, MCF

Hervé ROUX, PLP

Hervé ROUCHON, PAST

Nadine GIRAUD, PRAG

**Diplôme Universitaire Sciences Fondamentales pour la Technologie (DUSFT à Nanning) Niveau 2**

**Membres du jury :**

Olivier GUINALDO, Président du jury et Directeur de l'IUT, MCF

Joël TOUSSAINT, Vice-président du jury, Directeur adjoint de l'IUT, MCF

Janique SOULIE, MCF

Laurent MERIADE, MCF

Hervé ROUX, PLP

Hervé ROUCHON, PAST

Nadine GIRAUD, PRAG

## Diplôme Universitaire d'Études Technologiques Internationales (DUETI)

### Membres du jury :

Olivier GUINALDO, Président du jury et Directeur de l'IUT, MCF  
Joël TOUSSAINT, Vice-président du jury, Directeur adjoint de l'IUT, MCF

Maryvonne BALZARETTI, PRAG  
Michelle CONRY, PRCE  
Pascale POTHEE, PRCE  
Caroline NAU, PRAG  
Cédric BOUHOURS, MCF  
Frédéric CHAUSSE, PU  
Éric PEYRETAILLADE, MCF  
Alexis CHARBONNIER, PRCE

## Diplôme Français Renforcé niveau 1 à 3

### Membres du jury :

Olivier GUINALDO, Président du jury et Directeur de l'IUT, MCF  
Joël TOUSSAINT, Vice-président du jury, Directeur adjoint de l'IUT, MCF

### Membres du jury :

Janique SOULIE, MCF  
Aurélié LESCURE, PRCE  
Hervé ROUX, PLP  
Hervé ROUCHON, PAST

### Article 2 :

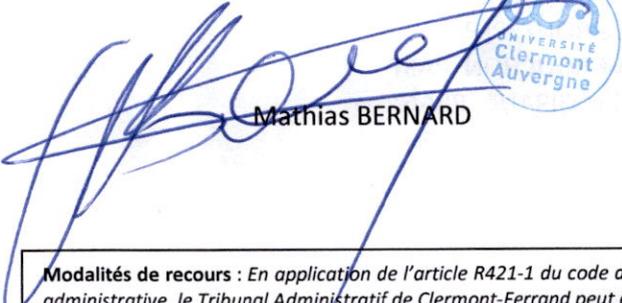
L'arrêté UCA-2020-070 est abrogé.

### Article 3 :

Le Directeur Général des services de l'Université Clermont Auvergne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 06/07/2020

Le Président de l'Université Clermont Auvergne

  
Mathias BERNARD



- Transmis au contrôle de légalité le 08 JUIL. 2020

- Publié le 08 JUIL. 2020

**Modalités de recours :** En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.